

# Aide aux jeunes pour l'innovation

Aide aux jeunes pour l'innovation  
Aide aux jeunes pour l'innovation  
Subventions

Développer un projet d'innovation dans le cadre de sa scolarité, avec le soutien d'un tuteur qualifié et en partenariat avec une PME.

## Bénéficiaires

- Les établissements publics ou privés : second degré, écoles d'ingénieurs, d'enseignement technique ou agricole, d'architecture, IUT, IUP, universités...
- Les associations de jeunes statutairement constituées.

## Finalité

Développer un projet d'innovation dans le cadre de la scolarité, avec le soutien d'un tuteur qualifié (enseignant, professionnel). Le projet doit être réalisé dans le cadre :

- soit d'une relation entre l'établissement de formation et une entreprise ou un centre de compétences,
- soit d'une association de plusieurs jeunes aux compétences complémentaires,
- soit d'une création d'activité.

## Dépenses financées

Dépenses externes d'achat de matériel non récupérable, de sous-traitance ou de conseil extérieur, de frais de déplacements, de recherche documentaire ou de personnels internes à l'établissement de formation.

## Modalités d'intervention

Subvention pouvant financer jusqu'à 50 % des dépenses totales du projet, dans la limite de 6 000 euros TTC.

2011.12.06

OSEO;

\*}